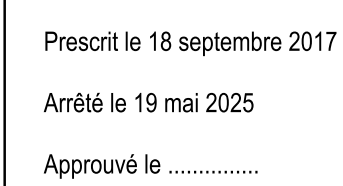


LA PLAINE - PLAN 2 / 3



Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

 Limite communale
 Limite de commune déléguée
 Limite parcellaire
 Bâti dur
 Bâti léger

PRESCRIPTIONS

 Arbre à protéger
 Élément bâti soumis à permis de démolic
 Bâti autorisé à changer de destination
 Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 Patrimoine bâti à protéger
 Haie protégée
 Linéaire commercial
 Boisement protégé
 Carrière
 Centralité commerciale
 Emplacement Réserve
 OAP Densification
 OAP Extension
 Zone Humide protégée

 1AUE
 1AUH
 1AUJ
 2AUE
 2AUH
 2AUJ
 A
 AE
 Agr
 AL
 Ap
 Ar
 AT
 Av
 AY
 N
 Nd
 UA
 UB
 UBh
 UC
 UE
 UEg
 UY
 UYc
 UYl
 UYz



Commune	N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
SOMLOIRE	5	Aménagement sentier existant (laison douce)	Commune	2176

